



Risque de perte immobilier familial

Par **DOLINELILOU**, le **22/04/2008** à **21:26**

Mon père a contracté un crédit à la consommation il y a 10 ans à peu près à Cofidis il a toujours payé mensuellement le remboursement, mais depuis 1 an environ il a du mal à le gérer. Il est au RMI en couple avec deux enfants, propriétaire de sa maison suite au décès de mon grand-père il y a 2 ans. Je précise que mon père était au RMI quand il a contracté ce crédit. A ce jour mon père vit avec environ 700 euros par mois et il lui demande 396 euros par mois il ne peut pas. Il donne ce qu'il peut le mois dernier 100 euros ce mois-ci 50. IL VEULENT LUI SAISIR LA MAISON ON T-IL LE DROIT.
Je remercie tous ceux qui pourront nous aider merci.

Par **Thierry Nicolaïdes**, le **23/04/2008** à **08:57**

malheureusement oui

la seule solution : rembourser au plus vite ce crédit qui doit coûter plus de 20 % d'intérêts par an et dont les mensualités versées couvrent à peine les intérêts

Prêtez de l'argent à votre père pour rembourser, c'est la seule solution

Thierry Nicolaïdes